

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DDCT 4 - DAE Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^{ème}-11^{ème}-20^{ème} arrondissements).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015,

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subvention à 4 associations,

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 21 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 20 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association Accorderie Paris Sud (190588) pour le fonctionnement de son Accorderie (2021_04761 \ DDCT/SPV \ 17 500 euros) (2021_04762 \ DAE \ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 2 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association Accorderie du 19ème (190224) pour le fonctionnement de son Accorderie (2021_04758 \ DDCT/SPV \ 17 500 euros) (2021_04759 \ DAE \ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 3 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association Accorderie du Grand Belleville (189401) pour le fonctionnement de son Accorderie (2021_04748 \ DDCT/SPV \ 17 500 euros) (2021_04749 / DAE \ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 4 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2021 est accordée à l'association Accorderie Paris 18 pour le fonctionnement de son Accorderie (2021_04914 \ DDCT/SPV \ 17500 euros) (2021_04915 \ DAE \ 2 500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 80.000 €, sera imputée :

- pour 70 000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021
- pour 10 000 € sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, chapitre fonctionnel 936, rubrique 652, destination 6500005, nature 65748, « soutien aux structures de développement de l'ESS » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO